



Délinquance La justice accusée de laxisme

Sur 5 millions d'affaires pénales en 2009,
seules 126 000 ont abouti à des condamnations.

COMBIEN d'affaires répréhensibles sont-elles suivies de sanctions ? Éric **Ciotti**, député UMP des Alpes-Maritimes et rapporteur de la loi sur la sécurité intérieure,

a analysé les statistiques du ministère de la Justice pour établir que la machine judiciaire oriente de plus en plus de délinquants vers les mesures alternatives, com-

me les travaux d'intérêt général, et de moins en moins vers la détention. La réponse pénale est moins répressive. L'impunité progresse.

Délinquance : la justice en accusation

Analysant les statistiques de la Chancellerie, un député UMP dénonce un système de moins en moins efficace.

JEAN-MARC LECLERC

SÉCURITÉ Combien de malfaiteurs ont été réellement sanctionnés par des tribunaux depuis 2002 ? Combien de personnes condamnées à un an de prison ferme ont-elles été effectivement placées sous écrou ? En clair, la justice prend-elle comme il faut le relais de l'action policière ? Depuis le début de l'année, Éric Ciotti, député UMP des Alpes-Maritimes et rapporteur de la loi d'orientation pour la sécurité, bientôt débattue à l'Assemblée, a posé des dizaines de questions écrites à l'ancienne garde des Sceaux, Michèle Alliot-Marie, afin de réaliser son propre audit du système pénal. Au cœur de cette analyse, la « réponse pénale », correspondant au nombre de malfaiteurs poursuivis devant les tribunaux ou faisant l'objet de mesures alternatives (rappel à la loi, travaux d'intérêt général...).

« Failles et incohérences »

Des 136 réponses qu'il a obtenues, et dont il livre la primeur au *Figaro*, il déduit que « la réponse pénale a connu une amélioration en trompe l'œil », pointant du doigt de multiples « failles » et « incohérences ». Ce député, souvent reçu à l'Élysée,

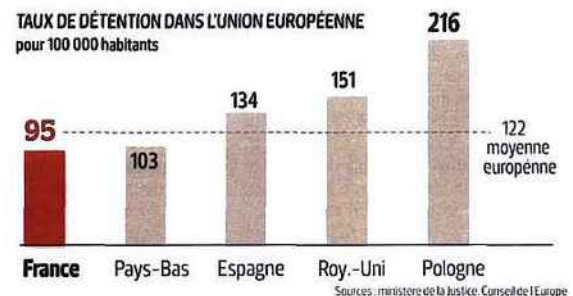
appelle de ses vœux « une grande loi d'orientation pour la justice » (voir interview ci-dessous), convaincu, dit-il, que « ce chantier sera une priorité pour le vainqueur de la prochaine présidentielle ». Voici sur quoi il fonde son diagnostic.

Première surprise : alors que la Chancellerie annonce crânement avoir fait grimper le taux de réponse pénale depuis 2002 de « 68 % à 87 % », l'on découvre que seules ont augmenté les réponses dites alternatives, comme les rappels à la loi, fort peu contraignants, ou les tentatives de réparation, de conciliation et autres rendez-vous dans les maisons de justice. Le taux d'affaires réellement poursuivies devant les tribunaux a même baissé depuis huit ans, passant de 46 % en 2002 à 45 % en 2009. Éric Ciotti constate d'autres évolutions surprenantes : le nombre de jugements correctionnels a, par exemple, baissé de 15 % entre 2002 et 2009, le nombre de mises en examen de 13 % et les mandats de dépôts de 16 % (voir infographie). « Dans le même temps, le taux de comparution immédiate est passé de 10 % à 8 % », révèle-t-il. « C'est bien simple, s'exclame Bruno Beschizza, l'ancien patron du syndicat Synergie-Officiers aujourd'hui conseiller régional en Seine-Saint-Denis, un glissement



La « réponse pénale » s'éloigne de la répression

CHIFFRES POUR LA FRANCE	2002	2009	ÉVOLUTION
Mises en examen	48 746	42 295	↓ -13%
Jugements en correctionnelle	388 404	329 824	↓ -15%
Mandats de dépôts	42 695	35 487	↓ -16%



sémantique s'est opérée : là où la justice parle de réponse pénale accrue, il s'agit en fait d'une augmentation des substituts aux sanctions, qui sont autant d'outils imaginés pour masquer la pénurie judiciaire. »

Un grand préfet résume d'un trait le problème : « Les policiers ont trop souvent le sentiment de ne pas être suivis par certains magistrats ». À l'entendre, les gains de productivité de la police, ces dernières années, ont été totalement absorbés par « un système qui n'ose pas assez sanctionner, en tout cas, pas au sens où l'entendent

de prison, la consigne est de privilégier le placement alternatif, bref la solution molle. Quel message adresse-t-on alors au délinquant ? », interroge-t-il. D'autant que la sanction prononcée n'est pas toujours exécutée. Dans les documents que lui a aimablement transmis la Chancellerie, le nombre de peines non exécutées, qui s'accroissent au fil des ans, figure à l'unité près : « 82 153 », selon une étude de l'Ins-

pection des services judiciaires. Les rédacteurs de ce document, se voulant rassurants, indiquent, sans rougir, que « 75 % de ces peines environ devraient faire l'objet d'un aménagement ».

Sylvie Feucher, la secrétaire générale du syndicat des commissaires, le déplore pour sa part : « Aujourd'hui, dit-elle, la sanction n'intervient qu'au bout d'une longue chaîne de récidive, surtout pour les mineurs, alors

qu'il faudrait une réponse immédiate et ferme. » Dans *Le Nouvel Observateur*, le mois dernier, le socialiste François Rebsamen ne disait pas autre chose : « Pour être efficace, déclarait le maire de Dijon, il faut que la sanction tombe au premier acte de délinquance, qu'elle soit immédiate, proportionnée aux faits et surtout qu'elle soit appliquée ! » Le nouveau garde des Sceaux, Michel Mercier, a du pain sur la planche. ■

« Il faut que la sanction tombe au premier acte de délinquance (...) et surtout qu'elle soit appliquée ! »

FRANÇOIS REBSAMEN,
SENATEUR MAIRE DE DIJON

les victimes ». Un procureur général nuance pourtant le propos : « La justice a simplement changé d'approche, dit ce haut magistrat, elle condamne certes moins par le biais des comparutions classiques, mais ceux qu'elle renvoie devant les tribunaux sont des cas plus sérieux, sanctionnés plus lourdement. »

Le député Éric Ciotti en convient. Mais il constate que « pour les petites affaires, celles dont l'auteur encourt moins de deux ans

Éric Ciotti : « Il faut davantage de places en prison »

DÉPUTÉ UMP des Alpes-Maritimes, Éric Ciotti avance des propositions pour améliorer l'effectivité des sanctions.

LE FIGARO. - Que faut-il retenir de votre décapant audit parlementaire ?

Éric CIOTTI. - Les chiffres parlent d'eux-mêmes : la justice fonctionne mal. Il faut un système plus efficace, plus rapide et surtout qui sanctionne mieux. Le temps de la réponse pénale ne cesse de s'allonger et l'on a atténué l'exemplarité de la peine. Alors que nous vivons dans une société où la violence progresse, le nombre de détenus ne cesse de diminuer. Songez que les rappels à la loi, ces mesures purement formelles, qui n'impressionnent guère

de la prison l'exception en matière correctionnelle pour toute condamnation jusqu'à deux ans d'enfermement. La détention provisoire est de moins en moins appliquée, les aménagements de peine se systématisent. Ce qui aboutit parfois à de dramatiques erreurs d'appréciation, encourage la récidive et démotive les forces de l'ordre. Nous ne pouvons pas soumettre notre loi pénale, comme l'a fait ce texte, à de simples contingences matérielles, au prétexte que les prisons seraient pleines, avec 61 000 détenus pour 56 000 places.

Vous militez donc pour davantage de places en prison ?

C'est une nécessité. Le plan des 13 000 places supplémentaires lancé depuis quelques années reste inachevé. Pour la bonne raison que l'on supprime quasiment autant de places en fermant les anciens établissements que l'on en crée en érigeant les nouveaux. Nous avons pourtant de la marge. Le taux d'emprisonnement en France est de 95 détenus pour 100 000 habitants. C'est deux fois moins ou presque qu'au Royaume-Uni, moins qu'en Espagne ou aux Pays-Bas. Des pays qui ne sont pourtant pas réputés pour bafouer les libertés.

Mais on ne peut répondre par le tout-carcéral...

Bien entendu. La pédagogie de la sanction demeure cependant le plus puissant outil de prévention. Je souhaite une grande loi d'orientation pour la justice, à l'instar de ce qui a été fait pour la sécurité par Nicolas Sarkozy, afin d'accroître les moyens humains et matériels nécessaires. En France, il y a à peine plus de magistrats aujourd'hui qu'au XIX^e siècle. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR J.-M. L.



« Je souhaite une grande loi d'orientation pour la justice (...) afin d'accroître les moyens humains et matériels nécessaires »

ERIC CIOTTI, DÉPUTÉ UMP
DES ALPES-MARITIMES

les délinquants d'habitude, représentent, à eux seuls, près de la moitié des mesures alternatives aux poursuites !

Que préconisez-vous ?

On a beaucoup demandé en matière de lutte contre l'insécurité aux policiers et gendarmes. Je suis convaincu que les marges de progrès résident aujourd'hui dans l'amélioration de la réponse pénale. Il faut d'abord revenir sur la loi pénitentiaire de 2009 préparée par Rachida Dati. Ce texte, le seul que j'ai refusé de voter, risque de conduire à la dérouté judiciaire, si l'on y prend garde. Il fait